

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 23 février 2023 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2023
2. Prolongation bail locatif - Place du Centenaire 6A - 6820 Sainte-Cécile - Décision
3. Renouvellement du bail Bpost - Avenant - Approbation
4. Décret voirie - modification d'une voirie communale à Sainte-Cécile
5. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022- Volet Ressources Humaines
6. Abandon du produit des licences de pêche en 2022 pour rempoissonnement de la Semois en 2023
7. Marché de travaux (en matière d'éclairage public) - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Florenville à la centrale d'achat d'Ores Assets
8. Aménagement de la phase III B de Florenville - Décisions
9. Aménagement zone de baignade reconnue de Lacuisine et abords- Désignation auteur de projet - Corrections
10. Aménagement aire de convivialité et abords à Martué - Désignation auteur de projet - Corrections
11. Motion demandant la libération du Tournaisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran
12. Motion - Abreuvement des bovins dans les cours d'eau de 2ème et 3ème catégories ainsi que les cours d'eau non navigables et non classés

HUIS CLOS

13. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 1P de DASPA à partir du 16.01.2023 - Ecole de Lacuisine

Par le Collège,

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN